



Cemafröid
L'expertise de la chaîne du froid

ATTESTATION DE CAPACITE

DELIVRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.543-106
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT N°16418

Conformément à l'article R.543-106 du code de l'environnement, le Cemafröid, agréé par arrêté du ministère de l'écologie en date du 29 août 2008, atteste que l'opérateur :

VIVAGRI PARIGNY

1 Rue de la Vielle Rivière - 50600 PARIGNY

(SIRET n°33240165200067)



dispose des capacités nécessaires pour intervenir sur les équipements et réaliser les activités suivantes :

CATEGORIE V : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R. 311-1 du code de la route.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans à compter du 28/07/2009.

Fait à Antony,

Le : 28/07/2009

Gérald CAVALIER

Directeur Exécutif



Cette attestation pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Pour vérifier à tout moment la validité de cette attestation, consulter la liste des opérateurs attestés sur www.datafluides.fr